

le 10 avril 2013

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 25 et 26 mars 2013**

**2013 PP 0016** : Programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police..

**Mme Myriam EL KHOMRI, rapporteure.**

-----

#### **Le Conseil de Paris siégeant en formation de Conseil Municipal**

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu le code des communes en sa partie réglementaire ;

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires ;

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale, notamment son article 118 ;

Vu la loi n° 2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique, notamment son article 17 ;

Vu le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985 modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la fonction publique territoriale ;

Vu le décret n° 94-415 du 24 mai 1994 modifié portant dispositions statutaires relatives aux personnels des administrations parisiennes ;

Vu le décret n° 2012-1293 du 22 novembre 2012 pris pour l'application du chapitre II du titre Ier de la loi n°2012-347 du 12 mars 2012 relative à l'accès à l'emploi titulaire et à l'amélioration des conditions d'emploi des agents contractuels dans la fonction publique, à la lutte contre les discriminations et portant diverses dispositions relatives à la fonction publique ;

Vu l'avis émis par le Comité technique paritaire central compétent à l'égard des personnels de la Préfecture de police relevant du statut des administrations parisiennes en date du 25 février 2013 ;

Vu le projet de délibération, en date du 6 mars 2013, par lequel M. le Préfet de Police lui propose d'approuver le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police ;

Sur le rapport présenté par Mme El KHOMRI, au nom de la 5e commission ;

## DELIBERE

Article 1.- Le programme pluriannuel d'accès à l'emploi titulaire au sein de la Préfecture de police, dont le texte est joint à la présente délibération, est approuvé.